

Image not found or type unknown



Reglement dette rsi apres liquidation judiciaire

Par **lescuicui**, le **21/02/2012** à **10:36**

Bonjour,j'etats gerant majoritaire d'une sarl mise en liquidation judiciaire simplifiee en mars 2009.seule les charges du rsi courent encore environ 20000 euros (qui n'ont jamais ete recalculees sur les resultats de l'entreprise a la fermeture,reste encore du provisionnel calcule sur un tres bon resultat 2 ans auparavant!)je voudrais si il y a prescription sachant que nous avons eu 1 ou 2 vagues relances pas de contrainte. si oui a quelle date pouvons nous considerer que cette dette est prescrite